



Au lycée.

Les centres de rétention administrative expliqués aux élèves

Léa Blattner, juriste et ancienne élève de Sciences Po Lille, est venue au lycée Jean-Moulin des Andelys expliquer aux élèves de l'atelier Sciences Po comment fonctionne un centre de rétention administrative en France.

C'est dans ces structures que sont enfermés les étrangers qui n'ont pas d'autorisation de séjour en France. Ils peuvent y rester jusqu'à 90 jours. Il y a des hommes, des femmes et des enfants. « **La rétention n'est pas une mesure punitive : la privation de liberté ne sanctionne pas un crime ou un délit, mais une infraction au séjour** », précise l'intervenante.

Causes et droits

Pendant trois ans, Léa Blattner a travaillé pour une association France Terre d'Asile dans un centre. Après avoir défini avec les élèves, le vocabulaire correspondant à différentes situations de migrants, elle a évoqué pourquoi ils quittent leur pays : les causes humanitaires, les guerres, la maladie, les études, les problèmes économiques ou climatiques. Au niveau mondial en 2020, 86 % des réfugiés se trouvaient dans les pays en développement, c'est-à-dire le plus près de chez eux pour pouvoir revenir au plus vite dans leur pays. Puis, elle a expliqué les droits internationaux des étrangers et leurs applications en France.

Conditions d'enfermement

Elle a défini ensuite l'univers d'enfermement de ces centres où des étrangers attendent de savoir s'ils seront autorisés à s'installer en France ou bien reconduits dans le pays où ils sont arrivés en Europe. Elle a présenté les conditions de vie avec des témoignages qu'elle a recueillis au cours de ces trois ans. Pour que les élèves comprennent bien les enjeux de ces centres, elle a dû expliquer le fonctionnement de la justice en France et les possibilités de demander l'asile à la France.

Le temps des questions est arrivé : pourquoi avez-vous choisi ce travail ? Quels sont les moments les plus durs que vous avez vécus ? Quelle histoire humaine vous a le plus marqué ? Comment communiquez-vous avec les personnes étrangères ? Y avait-il de bons rapports avec les policiers chargés de la surveillance ? Ce moment d'échanges a permis aux jeunes de découvrir un type de centre peu connu des Français.



Léa Blattner, juriste en droit des étrangers, a expliqué le fonctionnement des centres de rétention administrative aux élèves de l'atelier Sciences Po du lycée Jean-Moulin. Photo transmise par Martine Seguela